

Décembre 2007



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

F

## COMMISSION DES FORÊTS ET DE LA FAUNE SAUVAGE POUR L'AFRIQUE

### SEIZIÈME SESSION

### KHARTOUM (RÉPUBLIQUE DU SOUDAN)

18-21 février 2008

## PROGRAMME FAO SUR LES FORÊTS ET LA FAUNE SAUVAGE EN AFRIQUE

### INTRODUCTION

1. Ces deux dernières années, la FAO a structuré son travail dans le secteur des forêts et de la faune sauvage dans la région Afrique autour des quatre axes définis par la Commission lors de sa précédente session:

- renforcer le rôle des forêts et de la faune sauvage dans la sécurité alimentaire et dans l'atténuation des effets de la pauvreté;
- promouvoir des politiques et des stratégies efficaces de réduction du déboisement et de soutien des programmes de réhabilitation;
- soutenir les processus de décentralisation et de dévolution, promouvoir les partenariats entre parties prenantes multiples, développer la sensibilisation et les connaissances, et tirer profit des savoirs traditionnels; et
- renforcer les capacités des organisations, des réseaux et des plates-formes aux niveaux régional et sous-régional.

2. Le but premier était de faire en sorte que la gestion des forêts et de la faune sauvage contribue dans une plus large mesure au développement durable des pays africains, en vue notamment d'atteindre le premier objectif du Millénaire pour le développement consistant à éradiquer l'extrême pauvreté et la faim.

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.  
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)

## PRINCIPALES ACTIVITÉS ENTREPRISES AU SEIN DE LA COMMISSION DES FORÊTS ET DE LA FAUNE SAUVAGE POUR L'AFRIQUE (CFFSA)

### Activités du Comité exécutif

3. Le Comité exécutif (bureau) a tenu deux réunions entre les sessions (à Accra, au Ghana, en novembre 2006, et à Rabat, au Maroc, en juillet 2007) pour assurer le suivi et la préparation des différentes sessions de la Commission. La dernière réunion a été organisée conjointement avec l'Équipe spéciale (bureau) de la Commission des forêts pour le Proche-Orient. Le président de la Commission a participé activement au Comité directeur du Comité des forêts (COFO) et a présenté les résultats et les activités de la CFFSA lors de la dix-huitième session de ce Comité en 2007, portant ainsi la situation des forêts africaines à l'attention de l'opinion internationale.
4. La participation des représentants africains aux grandes rencontres internationales, comme celles du COFO ou encore celles du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF), s'est accrue grâce à la CFFSA et aux sessions de son Comité exécutif, mais également grâce aux consultations préparées par les organisations régionales telles que l'Académie africaine des sciences et le Forum sur la forêt africaine (FFA).
5. Le Comité exécutif a également guidé le groupe de travail de la CFFSA sur la gestion de la faune sauvage et des aires protégées dans une de ses évaluations.

### Développement de la politique forestière

6. Le Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux (PFN) ([www.nfp-facility.org/forestry/site/30765/fr/](http://www.nfp-facility.org/forestry/site/30765/fr/)) a renforcé son soutien à l'Afrique en commençant, en 2007, à collaborer avec six nouveaux pays partenaires, ce qui porte à 26 le total actuel des pays partenaires de la région. Le Mécanisme octroie de petites subventions et fournit des informations pour promouvoir la participation des organisations intervenantes dans la mise en œuvre d'initiatives de politique forestière dans le cadre des Programmes forestiers nationaux. Le rétablissement durable du secteur forestier dans bon nombre de pays passe nécessairement par le renforcement des capacités et des efforts en matière de diffusion de l'information.
7. Un atelier traitant de l'information pour la politique forestière (mise à jour des PFN) a réuni les pays anglophones d'Afrique, en avril 2007, à Pretoria (Afrique du Sud) et les pays francophones en novembre 2007 à Rabat (Maroc). Cet atelier a sensibilisé les esprits aux processus des PFN et renforcé les réseaux se consacrant à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique forestière.
8. Un certain nombre de pays et de processus dans la région ont renforcé leur politique forestière et leur cadre juridique, et ont accru la participation des parties prenantes à l'élaboration des politiques. La FAO a soutenu de tels processus en Angola, à la Commission des Ministres en charge des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC, [www.comifac.org](http://www.comifac.org)), en République démocratique du Congo, au Kenya, au Liberia ([www.fao.org/forestry/lfi](http://www.fao.org/forestry/lfi)), à l'Île Maurice et en Ouganda.
9. La FAO, en collaboration avec le Mécanisme des PFN, a mené dans 10 pays membres<sup>1</sup> une étude visant à examiner les liens entre les programmes forestiers nationaux et les stratégies de lutte contre la pauvreté. L'étude a abouti à la conclusion que les décideurs persistent à sous-estimer l'importance de la foresterie dans le développement social et économique, car le secteur ne parvient pas à quantifier ses apports. L'étude montre également que la plupart des responsables

---

<sup>1</sup> Kenya, Malawi, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, Soudan, Tanzanie, Tunisie et Zambie.

du secteur forestier ne sont pas informés des efforts nationaux visant à lutter contre la pauvreté, pas plus que les agences centrales n'ont conscience du rôle du secteur forestier dans cette lutte. Les pays participant à l'étude passent maintenant en revue les résultats afin de dégager les priorités en matière de suivi.

10. La contribution des forêts et de la faune sauvage à la sécurité alimentaire et à la nutrition, ainsi que leur intégration dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté font l'objet d'un projet spécifique du Mozambique.

### **Renforcement de l'aide au financement du secteur forestier**

11. En 2007, la FAO est venue grossir le nombre des organismes habilités à préparer et mettre en oeuvre les projets du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Elle s'est vue confier, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la charge d'approfondir le développement du Programme intersectoriel visant à soutenir la gestion durable des forêts. Les agences forestières nationales qui souhaitent mettre en oeuvre des projets visant à améliorer la préservation de la biodiversité ou à réduire les émissions de carbone ou la dégradation des sols et ayant une incidence positive sur l'environnement global, peuvent demander des financements du FEM par l'intermédiaire de la FAO et d'autres agences. Le FEM est un mécanisme de co-financement, imposant ainsi aux pays de participer également en apportant leur propres ressources au projet (ou de trouver des fonds provenant d'autres sources). À noter que ces contributions peuvent être des apports en nature. De plus, toutes les propositions doivent être approuvées par le Coordonnateur national du FEM (qui est souvent localisé au Ministère de l'environnement), si bien qu'il est indispensable de le consulter dès les premières étapes de la préparation du projet. De plus amples informations concernant ces nouvelles opportunités sont disponibles sur le site web du FEM ([www.gefweb.org](http://www.gefweb.org)). En outre, les fonctionnaires forestiers de la FAO sont prêts à aider les pays à préparer des projets forestiers à soumettre au FEM, si besoin est. Jusqu'ici, le FEM n'a approuvé qu'un seul projet provenant de la région Afrique en matière de gestion durable des forêts. Ce projet s'intitule: « Tanzanie: étendre le sous-système des aires protégées des forêts côtières (PNUD) (apport du FEM: 3,55 millions de dollars EU) ».

12. Pour sa prochaine session en avril 2009, il a été demandé au FNUF de réfléchir à «un mécanisme de financement global volontaire/approche portfolio/cadre de financement du secteur forestier adapté à tous types de forêts». La FAO et quelques autres membres du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) apporteront leur soutien à la préparation de la session, notamment en participant à une réunion ad hoc prévue fin 2008, qui rassemblera un groupe d'experts sur le sujet ([www.un.org/esa/forests](http://www.un.org/esa/forests)).

13. La Namibie a accueilli, en octobre 2007, à Walvis Bay un atelier de formation traitant des mécanismes et des stratégies de financement novateurs en faveur du développement durable du secteur forestier. L'atelier a expérimenté une méthodologie mise au point par la FAO dans le but de promouvoir des stratégies de financement pour la mise en oeuvre des Programmes forestiers nationaux.

### **Forêts et changement climatique**

14. Lors de la session sur le changement climatique et les forêts organisée en 2006 au cours du Forum régional de la COMIFAC, sous la conduite de la FAO, les participants ont examiné les effets du changement climatique sur le secteur forestier de l'Afrique centrale et les menaces que ce changement représente pour le secteur; ils ont fait rapport sur les obligations découlant de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto, ainsi que sur les problèmes et les perspectives liés au Mécanisme pour un développement propre (MDP). Le mois suivant, la FAO s'est jointe au groupe de travail international sur le MDP, dirigé par l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), qui passait en revue les possibilités d'investissement dans les écosystèmes forestiers naturels et dans l'énergie renouvelable en Afrique tropicale subsaharienne.

15. Le Département des forêts de la FAO cherche à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ces changements en préconisant et en renforçant la gestion durable des forêts. Des activités supplémentaires ont été planifiées pour renforcer la capacité des pays à effectuer un suivi et une évaluation du carbone forestier. En collaboration avec ses partenaires, la FAO travaillera également à renforcer la capacité des pays d'affronter les négociations du secteur forestier dans le cadre de la CCNUCC et du suivi du Protocole de Kyoto, en particulier pour aider les pays à tirer le meilleur parti du MDP, des marchés volontaires du carbone qui commencent à apparaître, ainsi que de tout autre mécanisme potentiel visant à réduire les émissions liées à la déforestation dans les pays en développement. Voir également la note du secrétariat sur les forêts et le changement climatique (FO:AFWC/NEFC/2008/JM1).

### **Faune sauvage et aires protégées**

16. Concernant les conflits entre humains et faune sauvage, quatre études ont été entreprises dans la région, axées sur les conflits mettant les communautés aux prises avec les éléphants, les babouins, les lions et les crocodiles. La FAO présentera un article sur ce sujet lors de la seizième session de la CFFSA. On y passera en revue les principales causes et implications de ces conflits, ainsi que les différentes formules de gestion envisageables. Tout cela pourrait contribuer non seulement à améliorer la sécurité alimentaire des populations rurales concernées, mais aussi à promouvoir une préservation plus efficace de la faune sauvage. En complément à ces études, le magazine *Nature & Faune* a repris ses parutions; il est actuellement publié deux fois par an. De plus amples informations sont disponibles dans la note du secrétariat sur le Rôle de la faune sauvage et des aires protégées dans le développement durable de l'Afrique (FO:AFWC/2008/3).

### **Gestion des feux**

17. Les activités menées à l'appui de la gestion et du contrôle des feux comprennent des projets de renforcement des capacités au Botswana, au Cap-Vert et au Zimbabwe, et la revitalisation du Réseau régional de gestion des feux (AFRINET). Pour plus d'informations sur les activités de la FAO, voir la note du secrétariat sur les forêts et les feux d'espaces naturels (FO:AFWC/NEFC/2008/JM 3).

### **Parité hommes-femmes dans le secteur forestier**

18. Une étude sur les inégalités et les responsabilités hommes-femmes vis-à-vis de l'exploitation et de la préservation des ressources forestières a été menée dans dix pays africains: Burkina Faso, Cameroun, République démocratique du Congo, Éthiopie, Ghana, Kenya, Madagascar, Mali, République-Unie de Tanzanie et Zambie. Un atelier régional sur la "Parité hommes-femmes dans le secteur forestier en Afrique" (Accra, Ghana, novembre 2007) a examiné les conclusions de ce projet. Il a encouragé la création de réseaux de « femmes forestières », et il a demandé à la FAO de condenser les enseignements acquis dans des recommandations pour une meilleure intégration des femmes dans la gestion forestière et pour la promotion de la parité hommes-femmes.

### **Évaluation des ressources forestières en Afrique**

19. Actuellement, seuls quelques pays du continent africain sont capables d'entreprendre un inventaire étendu des forêts et des ressources forestières. Il en résulte des carences dans le recensement des ressources forestières disponibles et dans les statistiques qui en découlent. Des pays éprouvent également des difficultés à fournir des renseignements complets et précis sur quelques tableaux de l'Évaluation des ressources forestières mondiales (FRA), et à satisfaire aux exigences des conventions internationales en matière d'information. Un soutien se met graduellement en place pour promouvoir l'évaluation des forêts au niveau national (par exemple en Zambie et en Angola) au moyen d'une méthodologie moins coûteuse de recensement des ressources forestières sur l'ensemble du pays.

### **Produits forestiers non ligneux (PFNL) et industries forestières à petite échelle**

20. Dans le prolongement du projet sur le “Renforcement de la sécurité alimentaire grâce à l'exploitation durable des produits forestiers non ligneux (PFNL) en Afrique centrale”, les activités menées dans le Bassin du Congo se poursuivent désormais dans le cadre plus vaste d'un tout nouveau projet triennal intitulé “Renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises dans le secteur des PFNL en Afrique centrale”, qui vise à développer les débouchés des PFNL. Certains de ces produits font l'objet d'un important commerce transfrontalier.

### **Soutien des partenaires**

21. Un certain nombre des activités mentionnées plus haut n'auraient jamais vu le jour sans un appui financier supplémentaire d'un bon nombre de pays, parmi lesquels l'Allemagne, les Pays-Bas et la Norvège. Beaucoup d'études, de groupes de travail et d'autres projets ont été réalisés grâce à la collaboration des membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, du Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux, du Fonds mondial pour la nature (WWF) et de Winrock International. Ces partenaires, parmi tant d'autres, ont fourni une aide remarquable tant sur le plan technique que financier.

## **QUESTIONS SOUMISES À L'EXAMEN DE LA COMMISSION**

22. Afin de renforcer l'efficacité de la CFFSA et du Programme FAO sur les forêts et la faune sauvage en Afrique, et de leur contribution à la gestion durable des forêts en Afrique, les membres de la Commission sont invités à débattre des points suivants:

- conseils à donner au Comité exécutif de la CFFSA et à la FAO pour la préparation d'un programme exhaustif et efficace visant à aider les pays membres à gérer durablement les forêts. Ces conseils seront particulièrement bienvenus sur les points suivants:
  - analyse critique des réalisations et des secteurs où des mesures s'imposent pour améliorer l'exploitation et la conservation durables des ressources de la faune sauvage, et mise en évidence de leur lien avec la sécurité alimentaire et la nutrition;
  - mécanismes innovateurs pour garantir un appui financier à long terme aux initiatives en faveur des forêts et de la faune sauvage en Afrique;
  - élaboration et mise en oeuvre des politiques relatives à une bonne gouvernance dans la gestion des forêts et de la faune sauvage, y compris les approches innovatrices favorisant la coopération Sud-Sud et interrégionale;
  - renforcement de la collecte, de l'analyse et de la diffusion des données et des informations afférentes au secteur forestier, incluant l'évaluation du carbone;
- mesures visant à renforcer encore le Comité exécutif de la Commission, notamment dans son rôle essentiel d'orientation des activités de la Commission et de relais des priorités et des préoccupations régionales dans les enceintes mondiales du secteur forestier;
- rôle de la FAO en tant qu'agent chargé de soutenir les activités mentionnées plus haut, et de faciliter la coopération entre les initiatives en faveur des forêts et de la faune sauvage en Afrique, aux niveaux sous-régional, régional et national.